

<https://enseignants.se-unsa.org/Paiement-des-indemnitees-REP-REP-le-SE-Unsa-obtient-satisfaction>



Enseignants de l'Unsa

Paiement des indemnités REP/REP+ : le SE-Unsa obtient satisfaction

- Mon argent et moi - Pouvoir d'achat -

Date de mise en ligne : lundi 28 septembre 2015

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Paiement des indemnités REP/REP+ : le SE-Unsa obtient satisfaction

Les indemnités REP/REP+ ne seront pas versées dès le mois de septembre. Devant ce manque d'anticipation, le SE-Unsa s'est adressé au ministère pour que cette situation soit régularisée.

En effet, l'administration n'avait pas créé les codes informatiques permettant le paiement de ces nouvelles indemnités (rappel : ces indemnités représentent une majoration de 50% - en REP - et de 100% - en REP+ - par rapport à l'indemnité ZEP/ECLAIR). Les services académiques et départementaux ne pouvaient donc pas verser les indemnités majorées.

Après l'intervention du SE-Unsa, la situation est rentrée dans l'ordre. Les personnels concernés percevront les indemnités en octobre ou au plus tard sur le traitement de novembre.

Vous pouvez retrouver l'intégralité des montants de ces indemnités en [cliquant là](#)

Pour en savoir plus, **contactez votre section locale.**